



## **Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire**

**2 décembre 2014 – 12h30**

Le Président, Frédérick Bordry, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à M. l'Ambassadeur Nicolas Niemtchinow, représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève, Délégué de la France auprès du CERN.

La réunion se tient le jour de l'inauguration de l'exposition « La France au CERN » et il remercie M. l'Ambassadeur d'avoir accepté l'invitation du GFC. Le Président lui donne la parole. La partie formelle de l'AG suivra cette intervention.

M. l'Ambassadeur Niemtchinow précise qu'il est à Genève depuis 2 ans et que les contacts avec les Français travaillant dans les organisations internationales sont sa priorité. Le CERN revêt un caractère particulier parmi ces organisations compte tenu du nombre de Français.

Le rôle de la Mission est de répercuter les préoccupations et les questions du CERN et des Français y travaillant auprès du Gouvernement français. La réponse n'est certes pas immédiate mais il rappelle que la Mission est là pour jouer le rôle d'intermédiaire. Il se félicite des nombreux contacts qui ont eu lieu entre les représentants du GFC et la Mission sur plusieurs questions d'actualité.

Selon M. l'Ambassadeur Niemtchinow, le CERN est « une aventure extraordinaire depuis 60 ans et vous participez au rayonnement de la France, de son expertise, de sa science, de sa technologie et le pays vous en est très reconnaissant ».

Il précise que le CERN est à la croisée des chemins aux plans scientifique, économique et financier, et que c'est une période complexe. Il mentionne également que Laurent Fabius, Ministre des Affaires Etrangères et du Développement International a adressé une lettre de félicitations à la Directrice générale désignée.

Groupement des Français du CERN  
Assemblée Générale du 2 décembre 2014

Les autorités françaises ont réaffirmé leur attachement à cette institution. Le CERN s'est hissé ces dernières années parmi les grands acteurs du débat international, par exemple en étant observateur à l'Assemblée générale des Nations unies, ce qui est remarquable pour une institution scientifique.

La France est fière d'être l'un des Etats hôtes du CERN. Il est important de maintenir l'ancrage européen du CERN qui est une institution de référence dans le domaine de la physique des particules et de continuer à accueillir les scientifiques du monde entier.

M. l'Ambassadeur Niemtchinow précise aussi que pour passer en revue toutes les questions bilatérales France/CERN, la Mission a proposé au Directeur général de faire chaque année une journée France/CERN pour traiter, de manière ouverte, toutes les questions qui se posent entre les autorités françaises et le CERN, hors questions scientifiques. La première rencontre se tiendra l'année prochaine.

Le Président remercie à son tour son M. l'Ambassadeur puis donne la parole aux membres présents de la Mission, à savoir :

Mme Sylvie Perron s'occupe, à la Mission de la France, des questions de présence française. Son rôle est de relayer auprès de la Mission les préoccupations transmises par le CERN et le GFC. Dans ce contexte la Mission est le point d'entrée à Paris sur beaucoup de questions, y compris administratives. La Mission n'est pas décisionnaire mais elle fait le lien avec Paris.

Olivier Martin, Conseiller des affaires étrangères, est le numéro 3 de la Mission. Il est responsable des sujets concernant l'environnement, la science, l'économie et le budget. Il est en charge avec Sylvie Perron de la relation France/CERN avec une attention particulière, demandée par le Ministre, pour les aspects économiques et locaux (Genève et bassin lémanique).

Après ces présentations, le Président propose aux personnes présentes de poser leurs questions:

Question : *« Concernant la dimension européenne du CERN, pourquoi vous limitez-vous à l'Europe ? »*

M. l'Ambassadeur insiste sur les mots « ancrage européen » et précise que ceci ne veut pas dire que le CERN n'a pas une vocation universelle et la Mission soutient la position du Directeur général de hisser le CERN au rang des grands acteurs internationaux. Cependant il est essentiel de garder cet ancrage européen, parce que c'est une réussite européenne dont nous devons être fiers. Cela ne veut pas dire que nous nous fermons au monde extérieur. C'est le contraire de la politique qui est menée actuellement.

Question : *« Nos collègues sont préoccupés par les positions prises par certains de nos Etats Membres vis-à-vis de notre Caisse de pensions. Tout un débat a eu lieu en 2014 au Comité des Finances et au Conseil à la suite de la présentation de la dernière expertise actuarielle. Pourriez-vous dire quelques mots sur la position que la délégation française va défendre au prochain Conseil ? »*

M. l'Ambassadeur confirme que la France n'a pas changé de position, qu'elle soutient le paquet de mesures de 2010/11 qui doit avoir le temps de produire ses effets.

Question : « *Francophonie – Le CERN est une organisation bilingue anglais-français et, comme dans d'autres organisations, le français rencontre parfois des difficultés à se maintenir. Auriez-vous un message à nous adresser à ce sujet ?* »

M. l'Ambassadeur répond que Laurent Fabius, dans son discours de politique étrangère, a cité la francophonie. Cependant, il ne faut pas avoir une vision de la francophonie passéiste et dans la résistance. Aujourd'hui nous sommes dans une situation paradoxale. La francophonie recule, le français recule chaque année mais, en même temps, dans quelques années le nombre de personnes issues des cultures francophones va exploser. Le français en tant que tel n'est pas en danger. Ici, au CERN, chacun peut veiller à la francophonie. La francophonie, ce n'est pas simplement un caprice de la France qui fait de la résistance, c'est aussi une condition de la démocratie internationale parce que, dans les organisations internationales les personnes doivent pouvoir parler dans la langue dans laquelle ils sont à l'aise. C'est la diversité.

Le responsable du service de traduction du CERN précise que son service est très vigilant sur le maintien de la francophonie au CERN. Bien que la totalité des documents soient rédigés en anglais, la quasi-totalité est traduite en français et disponible sur le site indico. Il précise également que tous les messages du Directeur général et les communiqués de presse sont traduits.

M. l'Ambassadeur profite de l'occasion pour remercier les services de traduction en général. Il apprécie beaucoup le professionnalisme de ces services dans les organisations internationales, en particulier au CERN. Ce travail est absolument essentiel et fondamental dans le fonctionnement du système international.

Le Président remercie M. l'Ambassadeur et la Mission et propose de continuer la réunion avec la partie plus formelle.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que proposé par le Président.

## **2. Rapport d'activités/rapport du Président**

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 17 octobre 2013 et a réélu le Conseil du GFC composé de 10 membres. Le Comité s'est réuni et a réélu F. Bordry, Président; Jean-Michel Favre, Vice-Président; Bertrand Salami, Trésorier; Myriam Veyrat/Lynda Leroux, Secrétaire. Les membres du Conseil sont présents dans la salle.

L'équipe a maintenu un dialogue régulier avec les autorités françaises, plus particulièrement avec la Mission permanente de la France, avec M. l'Ambassadeur, son adjoint Thomas Wagner, ainsi qu'avec Sylvie Perron et Olivier Martin.

Le Président précise qu'il est très important de maintenir aussi des contacts directs et réguliers avec nos représentants au Comité des Finances (MM. Bergeonneau et Dormy) et au Conseil du CERN (M. l'Ambassadeur et Mme Cesarsky). Ceci permet de transmettre les préoccupations de l'Organisation ainsi que celles des Français du CERN.

Il rappelle qu'il avait été annoncé au GFC qu'une réunion serait organisée un fois par an avec eux, mais ceci n'a pas été possible cette année. Aujourd'hui M. l'Ambassadeur est présent. Le Président se propose d'inviter Mme Cesarsky à la prochaine réunion, même si son emploi du temps est très chargé.

Un rapprochement important a eu lieu avec le Quai d'Orsay où se rendent régulièrement J.-M. Favre et F. Eder. Ceci a permis de nouer des contacts réguliers avec le Ministère des Affaires étrangères, de rappeler la responsabilité de la France en tant qu'Etat hôte, en particulier sur les questions qui seront reprises au point « questions d'actualité » par J.-M. Favre. Ces questions concernent les frontaliers, l'assurance maladie et les prélèvements sociaux sur les pensions.

Au niveau des activités, un certain nombre de conférences a été organisé l'année passée. Le but était de promouvoir la culture française et d'avoir des conférences de haut niveau en français. Le Conseil a travaillé avec différents acteurs. Avec Bernard Pellequer, des contacts ont été pris pour inviter Michel Serres, philosophe. Le Président s'est entretenu avec Jean-Claude Ameizen, le nouveau Président du Comité national d'éthique et animateur de l'émission de France Inter « Sur les épaules de Darwin ». Malheureusement, pour le moment, cette conférence n'a pas pu être organisée.

Le GFC maintient aussi des relations étroites avec l'Association des fonctionnaires internationaux français (AFIF). J.-M. Favre est en contact régulier avec sa Présidente. Ceci permet d'échanger, d'avoir des informations utiles et de prendre des initiatives conjointes.

Actuellement nous sommes environ 1000 Français au CERN et le GFC compte près de 300 membres. Le Président demande aux personnes présentes de motiver les collègues français dans les différents groupes et départements. Il rappelle qu'il suffit de cliquer sur un bouton pour adhérer. Plus on est nombreux, plus on a de poids.

### **3. Approbation des comptes**

Bertrand Salami, Trésorier, présente les comptes 2013 (solde positif au 31.12.2013 de 39'877.05 CHF). Ces derniers ont été vérifiés par Sandrine Baudat et David Chaloin, vérificateurs aux comptes.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité a décidé de ne pas appeler de cotisation. Le Président procède au vote. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le Président rappelle une nouvelle fois qu'il est important que les Cernois adhèrent au Groupement, indépendamment du fait qu'il n'y a pas de cotisation à régler.

#### 4. Questions d'actualité présentées par J.-M. Favre

J.-M. Favre rappelle que, l'année passée, les questions suivantes avaient été abordées : la déclaration des comptes bancaires à l'étranger, celle de l'assurance maladie des frontaliers et celle de l'assujettissement à la CSG et la CRDS pour les retraités qui vivent en France. Même si les retraités ne sont pas membres du GFC, les Statuts du GFC nous permettent d'attirer l'attention des autorités françaises sur les problèmes qui les concernent.

##### Déclaration des comptes bancaires à l'étranger – point clarifié

Le GFC est intervenu à plusieurs reprises auprès des services fiscaux locaux.

Une réunion publique sur les questions fiscales a été organisée en mars 2014 par l'Organisation avec des responsables du service des impôts des particuliers (SIP) de Bellegarde. Cette réunion a permis de clarifier un certain nombre de questions sur l'imposition et notamment sur l'obligation de déclarer les comptes bancaires à l'étranger, en particulier le compte salaire. Un document recensant les questions le plus souvent posées et les réponses à y apporter a été préparé par le SIP de Bellegarde. Il a été mis en ligne sur le site de HR.

Une nouvelle réunion publique avec l'administration fiscale devrait être organisée prochainement.

##### Assurance maladie des frontaliers – point réglé

Le GFC et le CERN sont intervenus à plusieurs reprises auprès de la Mission et auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Bourg-en-Bresse. Comme cette question ne concerne pas seulement les Français du CERN, c'est l'Organisation, donc le Directeur général, qui est intervenu à de multiples reprises auprès des autorités françaises.

Les réponses obtenues du côté français n'étaient pas celles espérées, et comme cette question relève d'une problématique franco-suisse, le CERN est alors intervenu auprès des autorités suisses. Celles-ci ont travaillé en concertation avec les autorités françaises et une solution a pu être trouvée. Les informations ont été publiées via le Bulletin (du 1<sup>er</sup> décembre 2014) et sur le site web du CHIS, notamment sur les points suivants :

- les ayants droit frontaliers déjà affiliés au CHIS peuvent y rester; c'était un élément fondamental;
- les ayants droit qui deviennent frontaliers et qui n'ont pas exercé leur droit d'option (être affilié à la Sécurité sociale ou à la LAMal) peuvent rejoindre le CHIS comme assurance de base;
- l'Organisation est encore en discussion avec les autorités suisses, notamment le Service d'assurance maladie de Genève, sur la possibilité d'avoir un nouveau formulaire plus adapté à la situation des ayants droit de fonctionnaires internationaux pouvant bénéficier du régime d'assurance maladie de l'organisation internationale concernée.

- les personnes qui ont exercé leur droit d'option avant juin 2014, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la réforme confirmée par le Gouvernement français, et qui ont fait le choix entre la Sécurité sociale ou la LAMal ne peuvent plus modifier leur décision, ce choix étant irrévocable; ils ne peuvent plus rejoindre le CHIS;
- en revanche, en tant qu'ayant droit, ils sont toujours bénéficiaires du CHIS qui intervient comme assurance complémentaire.

#### Affiliation automatique à la Sécurité sociale des retraités habitant en France et ayant une pension française – point encore en discussion

C'est un point sur lequel nous avons beaucoup travaillé.

Sur la base des règles du CERN, les retraités peuvent rester affiliés au CHIS. Il était difficile de comprendre comment, en étant affiliés au CHIS, ils étaient en même temps affiliés à la Sécurité sociale, raison pour laquelle ils sont assujettis aux prélèvements sociaux sur leurs retraites française et internationale.

Il y a eu de nombreuses discussions avec le SIP de Bellegarde et la CPAM, d'abord au niveau du GFC et ensuite au niveau du Directeur général lorsqu'il est apparu que cette situation posait un certain nombre de questions de principe.

Il s'avère que les retraités qui habitent en France et qui sont titulaires d'une pension de retraite française sont affiliés automatiquement à la Sécurité sociale (cf. Code de la Sécurité sociale). Depuis la loi de financement de la Sécurité sociale mise en place en 2012, une personne est assujettie aux prélèvements sociaux sur l'ensemble de ses revenus de remplacement.

Le Directeur général est intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités françaises en présentant plusieurs arguments démontrant que la situation actuelle nuit au bon fonctionnement du CHIS. L'optique que nous défendons correspond à l'approche retenue par notre Etat hôte suisse, à savoir que dès lors qu'un retraité décide de rester affilié au CHIS, il devrait être *ipso facto* exempté de l'affiliation obligatoire à l'assurance maladie nationale.

Des discussions sont en cours avec Paris (une réunion est programmée avec le Ministère des Affaires sociales) et nous vous tiendrons informés.

Un autre point important a été soulevé : plusieurs personnes ont demandé si elles pouvaient renoncer à leur retraite française. Il est vrai que l'on peut renoncer à sa retraite mais dans des conditions bien définies (délai de deux mois, sous réserve d'examen plus approfondi). Renoncer à sa retraite française peut être une solution pragmatique lorsque vous avez une petite retraite, mais quand vous avez une retraite importante, cela pose un problème matériel et surtout un problème de principe. J.-M. Favre ne voit pas pourquoi des gens qui ont cotisé pendant des années devraient renoncer à leur retraite.

Le CERN insiste plutôt sur une modification de l'Accord de Sécurité sociale de 1970 entre la France et le CERN pour mettre en œuvre l'exemption souhaitée.

Olivier Martin précise que la Mission a été saisie officiellement et que les discussions se poursuivent entre le CERN et les autorités françaises. Il est impossible de savoir quand et comment celles-ci se prononceront définitivement sur le sujet.

## **5. Divers**

*Un participant demande s'il serait possible de faire une donation à une association caritative française.*

Le Président propose qu'on note la question afin d'y répondre ultérieurement.

Le Président F. Bordry remercie les participants ainsi que les représentants de la Mission française à Genève et clôt l'Assemblée générale du GFC pour l'année 2014.